

COMPTE-RENDU DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

Séance du 1^{er} juin 2021

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice : 8

Membres présents : 6

Suffrages exprimés : 7

Date de la convocation : 18 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le 01 juin à 18h00, le Comité de la Caisse des Ecoles de TAISSY, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de la Caisse des Ecoles, sous la présidence de Monsieur TIAFFAY Patrice, Adjoint Délégué.

PRESENTS : Tous les membres en exercice sauf Mme DESCHAMPS (pouvoir donné à Mr BARRIER) et Mr LAMIRAULT (excusé)

SECRETAIRE de SEANCE : Mme DENHEZ Delphine

Ordre du jour :

- Tarifs,
- Décision Modificative,
- Modifications de D.H.S. (Durée Hebdomadaire de Service),
- Attribution d'une N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire),
- Gestion de l'indisponibilité physique pour les agents relevant du régime général de sécurité sociale,
- Participation à la mutuelle des agents pour les risques santé et prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation,
- Point sur la crèche, l'accueil périscolaire et extrascolaire,
- Questions diverses.

N° 05/D/21 : Tarifs Taissy Reims Cormontreuil :

Tarifs applicables à compter du 07 juillet 2021 pour les habitants de Taissy, St-Léonard, les habitants de Reims, les habitants de Cormontreuil, les enfants dont les grands-parents sont domiciliés à Taissy et les enfants dont les parents possèdent une entreprise sur Taissy.

Centres de loisirs 2,5-6 ans et 6-14 ans

	Journée	Demi-journée
Taissy/St-Léonard CAF	10,45 €	7,45 €
Taissy/St-Léonard MSA/autres	14,40 €	11,10 €
Reims/Cormontreuil CAF	14,80 €	12,30 €
Reims/Cormontreuil MSA/autres	20,50 €	14,80 €

Tarifs de l'Accueil

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires) :

7h30-8h00
8h00-8h20
16h30-17h00
17h00-17h30
17h30-18h00
18h00-18h30

Accueil périscolaire (mercredis scolaires) et extrascolaire (vacances) :

7h30-8h00
8h00-8h30
8h30-9h00
18h00-18h30

	Tarif par période
Taissy/St-Léonard CAF	1,25 €
Taissy/St-Léonard MSA/autres	1,45 €
Reims/Cormontreuil CAF	1,60 €
Reims/Cormontreuil MSA/autres	1,80 €

Restauration

	Repas	Accueil	TOTAL / ENFANT
Taissy/St-Léonard CAF	2,95 €	2,85 €	5,80 €
Taissy/St-Léonard MSA/autres	2,95 €	3,35 €	6,30 €
Reims/Cormontreuil CAF	2,95 €	3,70 €	6,65 €
Reims/Cormontreuil MSA/autres	2,95 €	4,15 €	7,10 €

Prix du repas adulte : 3,75 €

Tarif de Frais de Gestion

Tarif annuel par enfant
10,00 €

Supplément ½ journée particulière (ex. : ½ journée sportive avec intervention d'un organisme extérieur, ½ journée avec location de matériel...) :

	Supplément
Taissy/St-Léonard CAF/MSA/autres	5,15 €
Reims / Cormontreuil CAF/MSA/autres	6,15 €

N° 06/D/21 : Tarifs Conventionnés :

Tarifs applicables à compter du 07 juillet 2021 pour les enfants des communes autres que Taissy, Reims et Cormontreuil qui ont signé une convention avec la Caisse des Ecoles, pour les enfants qui sont scolarisés dans les écoles de Taissy et pour les enfants dont les parents travaillent dans les entreprises basées à Taissy.

Centres de loisirs 2,5-6 ans et 6-14 ans

	Journée	Demi-journée
CAF	13,30 €	8,30 €
MSA/autres	17,45 €	10,40 €

Tarifs de l'Accueil

Accueil périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires) :

7h30-8h00
8h00-8h20
16h30-17h00
17h00-17h30
17h30-18h00
18h00-18h30

Accueil périscolaire (mercredis scolaires) et extrascolaire (vacances) :

7h30-8h00
8h00-8h30
8h30-9h00
18h00-18h30

	Tarif par période
CAF	1,65 €
MSA/autres	1,85 €

Restauration

	Repas	Accueil	TOTAL / ENFANT
CAF	2,95 €	3,60 €	6,55 €
MSA/autres	2,95 €	4,00 €	6,95 €

Prix du repas adulte : 3,75 €

Tarif de Frais de Gestion

Tarif annuel par enfant
10,00 €

Supplément ½ journée particulière (ex. : ½ journée sportive avec intervention d'un organisme extérieur, ½ journée avec location de matériel...) :

Supplément

6,15 €

N° 07/D/21 : Tarifs Non Conventionnés :

Tarifs applicables à compter du 07 juillet 2021 pour les enfants des communes autres que Taissy, Reims et Cormontreuil qui ont refusé de signer une convention avec la Caisse des Ecoles.

Centres de loisirs 2,5-6 ans et 6-14 ans

	Journée
CAF	32,70 €
MSA/autres	36,80 €

Tarifs de l'Accueil

Accueil périscolaire (mercredis scolaires) et extrascolaire (vacances) :
7h30-8h00
8h00-8h30
8h30-9h00
18h00-18h30

	Tarif par période
CAF	1,65 €
MSA/autres	1,85 €

Restauration

	Repas	Accueil	TOTAL / ENFANT
CAF	2,95 €	3,70 €	6,65 €
MSA/autres	2,95 €	4,20 €	7,15 €

Prix du repas adulte : 3,75 €

Tarif de Frais de Gestion

Tarif annuel par enfant
10,00 €

Supplément ½ journée particulière (ex. : ½ journée sportive avec intervention d'un organisme extérieur, ½ journée avec location de matériel...) :

Supplément
7,15 €

N° 08/D/21 : Tarifs Activités Accessoires 2021 :

La Caisse des Ecoles met en place une activité accessoire au Terrain de Foot de Taissy (5 jours et 4 nuitées) du 19 au 23 juillet 2021 pour les 8-13 ans :

- pour les enfants de Taissy et St Léonard CAF : 180 €
- pour les enfants de Taissy et St Léonard MSA et Autres régimes : 207 €
- pour les enfants hors Taissy et St Léonard CAF : 207 €
- pour les enfants hors Taissy et St Léonard MSA et Autres régimes : 234 €

La Caisse des Ecoles met en place une activité accessoire au Terrain de Foot de Taissy (2 jours et 1 nuitée) du 28 au 29 juillet 2021 pour les 5-7 ans :

- pour les enfants de Taissy et St Léonard CAF : 70 €
- pour les enfants de Taissy et St Léonard MSA et Autres régimes : 81 €
- pour les enfants hors Taissy et St Léonard CAF : 81 €
- pour les enfants hors Taissy et St Léonard MSA et Autres régimes : 92 €

N° 09/D/21 : Décision modificative :

Compte à diminuer	Libellé	Montant	Compte à augmenter	Libellé	Montant
-------------------	---------	---------	--------------------	---------	---------

6411	Personnel titulaire	- 17 660,00€	6184	Versement à organismes de formation	3 345,00 €
2183	Matériel informatique	- 1420,00 €	62878	Remboursement de frais autres organismes	12 500,00 €
			023	Virement à la section d'investissement	1 815,00€
			205	Logiciels	3 235,00 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	1 815,00 €
TOTAL		- 19 080,00€	TOTAL		22 710,00 €

N° 10/D/21 : Modification de Durée Hebdomadaire de Service :

Le Comité de la Caisse des Ecoles décide la modification de Durée Hebdomadaire de Service pour les postes suivants :

- Adjoint Territorial d'Animation passant de 27h30 à 32h30 à compter du 1^{er} juillet 2021.
- Adjoint Territorial d'Animation passant de 32h30 à 35h00 à compter du 1^{er} juillet 2021

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 - frais de personnel et frais assimilés.

Attribution d'une N.B.I. (Nouvelle Bonification Indiciaire) :

Le Comité de la Caisse des Ecoles décide l'attribution d'une bonification indiciaire de 15 points pour l'exerce les fonctions de Direction d'établissement et de services d'accueil de la petite enfance à un agent de la crèche à compter du 1^{er} juillet 2021.

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012 - frais de personnel et frais assimilés.

N° 11/D/21 : Gestion de l'indisponibilité physique pour les agents relevant du régime général de sécurité sociale :

L'Adjoint Délégué explique au Comité que les agents non titulaires de droit public (quelle que soit leur durée de travail) et les agents stagiaires et titulaires à temps non complet de moins de 28 heures par semaine sont affiliés au régime général de sécurité sociale. Il en est de même pour les agents en contrat de droit privé exerçant dans une collectivité territoriale.

Pour ces agents (sauf les contrats de droit privé), deux régimes se superposent : les droits statutaires pris en charge par l'employeur et le régime général de sécurité sociale qui intervient en versant des indemnités journalières si les conditions d'octroi sont remplies. Pour ces agents, les prestations en espèces de la sécurité sociale (indemnité journalières) viennent en déduction des sommes allouées par la collectivité à l'agent. En conséquence, la collectivité n'est redevable que de la différence entre la rémunération due et le montant des indemnités journalières.

Deux cas de figures se présentent :

- Soit la collectivité use de son droit de subrogation : elle perçoit au lieu et place de l'agent les indemnités journalières dues par la CPAM. Elle verse à l'agent la totalité de la rémunération à laquelle il a droit.
- Soit la collectivité n'utilise pas de son droit de subrogation : l'agent perçoit alors directement ses indemnités journalières de la CPAM et la collectivité lui verse la différence entre les obligations réglementaires et les indemnités journalières. La collectivité n'est pas autorisée à user de ce droit de subrogation si le salaire de l'agent est inférieur au montant des indemnités journalières.

Au terme de la protection statutaire, la protection de droit commun prévue par le régime général s'applique et prend le relais de la protection statutaire ; la collectivité place alors l'agent en congé sans traitement.

Le Comité, après avoir entendu l'exposé de Monsieur TIAFFAY et en avoir délibéré,

Décide d'appliquer la subrogation conformément aux dispositions législatives et réglementaires.

Participation à la mutuelle des agents pour les risques santé et prévoyance dans le cadre d'une procédure de labellisation :

Le Comité de la Caisse des Ecoles a validé la mise en place de la participation à la protection sociale complémentaire pour les agents permanents, dans le cadre de la procédure dite de labellisation.

Il s'agit de la couverture facultative du risque santé et/ou du risque de prévoyance :

- Risque santé : contrat spécifique pour la prise en charge des soins en complément du régime de sécurité sociale (consultations, pharmacie, frais dentaires, optique, hospitalisation...)

- Risque prévoyance : contrat spécifique pour garantir le maintien de salaire au-delà des obligations liées au statut de la fonction publique (demi-traitement)

La participation versée à l'agent constitue un avantage en nature soumis aux charges sociales habituelles et à l'impôt sur le revenu pour tous les personnels (agents CNRACL : CSG et CRDS sur 98,25% du montant de la participation et du RAFP ; agents Ircantec : intégralité des charges.

- Pour le risque santé, la participation mensuelle sera de 20,00€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie complémentaires santé labellisée, plus 10,00€ supplémentaires pour le conjoint et pour chaque enfant assurés sur le même contrat, montant qui sera proratisé en fonction du temps de travail de l'agent.
- Pour le risque prévoyance, la participation mensuelle sera de 7,50€ à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Une demande d'avis du Comité Technique de Centre de Gestion a été transmise.

Point sur la crèche :

Fermeture de la crèche pendant trois semaines en avril pour cause de confinement. Le personnel est intervenu en périscolaire pour l'accueil des enfants des soignants à l'école ; un grand rangement ainsi qu'un gros ménage ont été effectués ; les entretiens annuels des agents ont été réalisés ; une réunion d'équipe s'est déroulée avec Mr TIAFFAY.

Les enfants ont fait des travaux manuels pour la fête des mères.

Les interventions de l'association sur la communication gestuelle et de l'association lire et faire lire ont été suspendus (cause de covid ou mesures sanitaires)

Le personnel de la crèche se penche sur la réécriture du projet pédagogique.

Une formation sur la découverte des différentes pédagogies actives (montessori, freinet ; loczy...) va être suivie par un agent de la crèche et sera ensuite partagé après avec l'équipe pour s'en inspirer.

Un questionnaire de satisfaction va être transmis aux différentes familles.

Point sur l'accueil périscolaire et extrascolaire :

Pas de centre aux vacances de pâques, suite au confinement.

Renouvellement de tous les dossiers familles dans le cadre de la préparation du portail.

Début des inscriptions pour les Accueils périscolaires 2021-2022, le lundi 7 juin 2021.

Pour les vacances d'été, les inscriptions se dérouleront le samedi 12 juin de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Prestations prévues cet été :

- Escape Game avec l'organisme Enigme Ephémère 51 le 13 Juillet, pour les 6-13 ans, au Fort de Montbré.
- Sortie à la ferme pédagogique du Moulin l'Abbesse à Cormontreuil pour les 3-5 ans le 22 Juillet.
- Activité accessoire mini-camp pour les 8-13 ans, au stade de foot de Taissy, du 19 au 23 juillet.
- Activité accessoire mini-camp pour les 5-7 ans, au stade de foot de Taissy, du 28 au 29 juillet.
- Activité vélo pour les 6-8 ans les 26 et 27 juillet, et pour les 9-13 ans les 29 et 30 juillet.
- Matinée à Block Race (à l'entrée de Taissy) pour les 6-13 ans.
- Confection de décors pour la fête patronale fin août.
- Soirée des familles, pour clôturer le mois de juillet, le 30 juillet de 19h30 à 21h30 : repas en commun, petites animations, spectacle avec les enfants. (sous réserve des conditions sanitaires)
- D'autres activités seront mises en place en concertation avec l'équipe d'animation.

Toutes les activités ou prestations, dépendront des protocoles et pour certaines de la météo aussi.

BARRIER Patrice	TIAFFAY Patrice	DENHEZ Delphine
DESCHAMPS Isabelle	LAMIRAULT Cédric	BASQUIN Sandra

MATTEI Séverine	TISSERAND Damien	